

L'approbation des comptes 2023 de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement (FCBL)

---

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement,
- Vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023 du 6 mai 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 10 mai 2024,
- Conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour le logement du 14 décembre 1993, modifiés et approuvés le 21 novembre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**DECIDE**

par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation, dont le total des revenus est de 1'561'883.05 francs et celui des charges de 988'258.24 francs, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 573'624.81 francs. Le bilan au 31 décembre 2023 s'élève à 44'424'226.89 francs.

\*\*\*\*\*